Règlement du concours

« Concours La Valette 2018 »

- 1. Le concours s'intitule « Concours La Valette 2018 ».
- 2. Le concours est ouvert aux élèves apprenant le français en 1^{ère} et 2^e année (Forms 1 et 2) dans les collèges, les écoles religieuses et indépendantes de Malte et de Gozo.
- 3. Les objectifs de ce concours sont les suivants :
 - Rendre l'apprentissage et l'enseignement du FLE plus motivants afin de créer une éducation plus holistique ;
 - Faire découvrir aux élèves l'histoire de la ville capitale de Malte; grâce à ce concours les apprenants découvriront les monuments de notre ville capitale, La Valette;
 - Sensibiliser les apprenants aux activités qui se dérouleront en 2018 quand La Valette sera la ville capitale européenne de la culture.
 - Encourager les apprenants à prendre part d'une manière active dans leur apprentissage et déclencher la créativité artistique chez eux.
- 4. Le concours sera lancé par e-mail aux établissements concernés, sur le site de l'APFM (www.apfmalte.com) et sur la page Facebook le lundi 9 octobre, 2017.
- 5. <u>Les apprenants doivent choisir un monument ou un bâtiment à La Valette, préparer une affiche, faire un dessin ou un collage et l'accompagner d'un slogan de pas plus de 15 mots pour le promouvoir.</u>
- 6. Le poster doit respecter les spécifications suivantes :
 - Taille: A3 (papier ou carton)
 - L'affiche/le dessin ou le collage doit comporter le nom du bâtiment ou monument choisi.
- 7. Cette compétition comporte un travail individuel. Chaque apprenant ne pourra présenter qu'UNE seule participation pour le concours. Toutes les participations seront exposées pour l'Assemblée Générale de l'APFM (le 26 janvier 2018) et les trois meilleures seront prises en photo et publiés sur le site de l'APFM et sur la page Facebook de l'Association.
- 8. Il faut veiller à la qualité de l'affiche, du dessin ou du collage car c'est à partir de ce seul support que le Jury du concours jugera les gagnants. Il est important que le/la

candidat/e remplisse la fiche d'inscription et l'envoie avec sa participation. Toute participation qui ne comporte pas la fiche d'inscription ne sera pas retenue. Les élèves devront écrire leur nom, leur classe et le nom de leur école sur la feuille A3 de la participation.

- 9. Les participations devront arriver au Centre Franco-Maltais au plus tard le lundi 11 décembre 2017.
- 10. Le jury désignera trois gagnants : 1 ère place, 2 e place et 3 place.
- 11. Tous les participants recevront un certificat de participation. Les gagnants recevront également un certificat de mérite et un prix. Les photos des 3 meilleures participations seront mises sur le site de l'APFM et les trois premiers gagnants recevront de jolis cadeaux. Les prix et les certificats seront décernés pendant l'Assemblée Générale de l'APFM le 26 janvier 2018. Les résultats seront communiqués en janvier 2018 sur le site web de l'APFM (www.apfmalte.com) et sur la page Facebook.
- 12. Les critères de jugement seront les suivants :-
 - la qualité de l'affiche, dessin ou collage;
 - l'originalité ainsi que la créativité ; et
 - la qualité du français.
- 13. Les participants devront envoyer les affiches/dessins/collages à l'adresse suivante : « Concours La Valette 2018 », APFM c/o Centre Franco-Maltais, Junior College Complex, Msida ou les remettre personnellement au Centre Franco-Maltais avant le lundi 11 décembre 2017.

Le Comité de l'APFM se réserve le droit de publier les photos des œuvres gagnantes sur le site de l'APFM, sur la plateforme de la FIPF et le site de la CEO, sa page Facebook ainsi que d'exposer les affiches, dessins ou collages pendant l'Assemblée Générale en janvier 2018.
